

J. L. Montebello



Vol. II, No. 35.

MONTREAL, JEUDI 16 MAI 1872.

ABONNEMENT, . . . \$2.00  
PAR NUMERO, . . . 5 Cents

**LE**  
**QUATRIEME ACTE**

DE LA

**“ COMEDIE INFERNALE ”**

**SERA EN VENTE**

**LUNDI PROCHAIN, LE 13 MAI COURANT.**

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE..... 40 Cts.

FEUILLETON DU *FRANC-PARLEUR*.

**LE**  
**CHASSEUR DE PANTHERES**

ERNEST CAPENDU.

XXV

La juive.

(Suite)

Osman, sans paraître se préoccuper de cette précaution étrange, sans la remarquer même, se coucha sur son divan, et levant le doigt, suivant l'usage oriental qui veut que toute entrée en conversation soit précédée d'un geste :

— Tu viens de Deir-el-Kamar ? avait-il dit.

— Oui, avait répondu l'envoyé.

Pourquoi Ali, celui que j'avais envoyé à Esau, n'est-il pas avec toi ?

— Je ne sais. Nous sommes partis l'un après l'autre.

— Que m'apportes-tu ?

— Ce que tu exiges pour rendre la liberté à la juive.

— Les cinquante mille dinars en diamants ?

— Oui.

— Donne ! ”

L'envoyé plongea la main sous son burnous et s'avança vers Osman. Jusqu'alors le cheik n'avait pu voir le visage caché par le capuchon de son interlocuteur, mais le mouvement que fit celui-ci le plaça en pleine lumière.

Osman-ben-Assah devint subitement pâle comme un cadavre, il poussa un cri sourd et porta la main aux armes passées dans sa ceinture, mais il n'eût pas le temps d'achever le mouvement commencé.

D'un seul bond l'homme s'était élancé sur lui. Le saisissant à la gorge et l'étreignant de la main gauche, il le renversa sur le divan.

Osman aperçut la lame d'un poignard brillant au-dessus de sa poitrine : tout son corps frissonna. “ Grâce ! murmura-t-il.

— Lâche ! s'écria l'inconnu. Tu m'as frappé par derrière, et moi je te frappe en face ! Regarde me reconnais-tu ? ”

Et, d'un geste plus rapide que la pensée, il rabattit le capuchon du burnous qui cachait ses traits.

“ Malhoun-Khatoun ! ” murmura Osman.

La main menaçante s'abaissa convulsivement, le poignard pénétra dans les chairs, le sang jaillit et Osman se roidit dans une convulsion suprême. La lame aigue avait traversé le cœur.

Malhoun-Khatoun se redressa lentement. Il repoussa du pied le cadavre, et, rejetant le burnous gris qui le couvrait, il apparut sous son costume resplendissant. S'approchant d'un timbre, il saisit un marteau et frappa un coup violent sur la demi-sphère de métal qui rendit un son sonore dont les vibrations retentirent au loin.

Les portières de la pièce se soulevèrent de tous côtés à la fois, et plus de vingt serviteurs s'élançèrent.

“ Enlevez ce cadavre ! dit Malhoun-Khatoun d'une voix calme, et qu'on me donne ma chibouck. Allah est grand et Mahomet est son prophète ! ainsi périssent les traîtres et les lâches ! ”

Tous ceux qui étaient accourus demeuraient stu-

péfais en présence du chef redouté que chacun croyait mort et que l'on revoyait plus terrible et plus menaçant que jamais.

Une heure après Malhoun-Khatoun, entouré d'un brillant cortège, se rendait au palais de Fuad-Pacha, le nouveau gouverneur turc de Damas. Fuad-Pach reçut le cheik ressuscité avec ce calme du turc qui ne s'étonne de rien. Les deux chefs demeurèrent longtemps en conférence ; puis Malhoun-Khatoun reprit le chemin de sa demeure.

Saïd-Abdoul-Nalek, le tourmenteur, était toujours à son poste. Le supplice n'avait pu être contremandé, et les Druses attendaient toujours. Malhoun-Khatoun fit appeler Mansour.

— Fais jeter le giaour dans la prison du sérail, dit-il, et qu'on veille étroitement sur lui. Sa personne peut nous être utile ; qu'il vive jusqu'à nouvel ordre. Ce soir, il y aura fête au harem ; que l'on prévienne le chef des eunuques.

— Ali n'est pas au sérail, répondit Mansour en s'inclinant.

— Je le sais ? il est mort ! ”

Mansour s'inclina plus bas encore sans répondre ; puis, sur un geste du maître, il s'éloigna à reculons et quitta la pièce.

## XXVII

### Saïda.

“ Une foule immense de femmes et d'enfants, parmi laquelle se trouve à peine quelques hommes (ils sont presque tous morts) encombre le kan français et les approches de la maison des jésuites, écrivait de Saïda, à la date du 14 octobre 1860, M. Poujoulat qui, arrivé sur les lieux peu de temps après les massacres, a vu dans toute son horreur le résultat de ces ignobles boucheries.

“ Le gouverneur turc leur a donné des tentes qui sont dressées à trois quarts d'heure de la ville. C'est là que ces malheureux couchent, non point sur des nattes ni sur des tapis, car les Druses et les Turcs ne leur ont rien laissé, mais sur le sol nu ; la mortalité est énorme. Dieu sait ce qu'il restera de ces pauvres chrétiens s'ils passent l'hiver sous ces tentes, où, d'ailleurs, ils ont à peine de quoi manger. Ces chrétiens sont venus, la plupart, de Hasbaya et de Rachaya depuis le mois de juin dernier ”

Ce coup d'œil désolant, que contemplait M. de Poujoulat au mois d'octobre, était plus navrant déjà peut-être six semaines plus tôt, en août. Les massacres de Hasbaya et de Rachaya, ceux sur lesquels les journaux se sont le moins étendus, sont cependant ceux sur lesquels l'attention eût dû davantage se porter ; car, non-seulement ils marquèrent le premier pas fait sur cette voie sanglante, mais encore, mais surtout les tueries de ces deux villages ont eu, suivant l'expression de M. Poujoulat, un effroyable caractère de conspiration turco-druse.

Hasbaya est un bourg considérable assis au pied

du mont *Hennon* dont parle l'*Ecriture*, et auquel les générations nouvelles ont donné le nom de *Djebet-et-Cyeif* (montagne du Vieillard). Hasbaya comptait, avant sa destruction, cinq cents maisons chrétiennes, dont les maisons étaient divisées en Grecs catholiques, Grecs schismatiques et Maronites ; deux cents maisons druses et une quinzaine de maisons musulmanes, ce qui formait une population d'environ trois mille cinq cents âmes (1). Après Deir-el-Kamar et Zahlch, Hasbaya était la localité chrétienne la plus importante du Liban et de l'Anti-Liban.

Quelque temps avant que les massacres n'éclatassent, au mois de mai, alors que les Maronites étaient dans la sécurité la plus profonde, et que rien ne faisait présager les horreurs qui allaient bientôt ensanglanter la Syrie, les chrétiens d'Hasbaya avaient remarqué cependant, avec un étonnement mêlé d'inquiétude, que les Druses, leurs voisins, emportaient peu à peu, la nuit, tous les objets mobiliers et toutes leurs richesses.

Où les portaient-ils ? Un chrétien, plus hardi que les autres, suivit les Druses et les espionna, il les vit se diriger vers *Magedel-Chames*, petit village situé du côté du *Haoman*.

En même temps le bruit courut que les idolâtres de *Magedel-Chames*, de la province de *Bellan* et de *Marège-Chaya* s'agitaient et s'armaient sourdement.

Les massacres des chrétiens se sont trop souvent renouvelés en Syrie pour que le membre indice ne mette pas en éveil les Maronites. Ceux-ci commencèrent donc à s'alarmer, et les chrétiens de la campagne accoururent à Hasbaya pour y mettre en sûreté leurs familles et leurs trésors.

Un jour les Druses rencontrèrent une troupe de ces chrétiens, ils les attaquèrent, maltraitèrent les hommes et pillèrent les richesses. Ce fut le signal ; ce jour était le 29 mai. Le 30, trois mille Druses fondirent sur Hasbaya défendu par douze cents chrétiens. Un combat acharné fut livré : deux cents Druses furent tués, les autres prirent la fuite. Seize chrétiens seulement avaient succombé.

Cependant, et en dépit de cette victoire, les chrétiens peu rassurés sur l'avenir, envoyèrent demander protection et secours au gouverneur turc de Saïda. Celui-ci expédia aussitôt à Hasbaya quatre cents hommes commandés par Osman-Bey. Ce renfort arriva le 31 mai.

Le même jour les Druses, au nombre de quatre mille cette fois, arrivèrent sur le village et le combat recommença. Les turcs n'y prirent aucune part. Osman-Bey demeura simple spectateur, lui qui avait été envoyé comme protecteur et défenseur.

Décidé enfin à intervenir, sur les supplications des Maronites, le général turc se décida à séparer les combattants, et il fit tirer trois coups de canon en signe de paix ; mais ces canons furent braqués de façon à ce que chaque boulet emportât un chrétien trois furent tués par les Turcs pour célébrer la paix.

Le lendemain, 1er juin, Osman-Bey laisse les

chrétiens à Hasbaya, et va visiter les Druses retirés à Chaya ; puis il revint vers les Maronites, les rassembla, et dit au principaux d'entre eux :

“ Les Druses veulent vous massacrer, et moi je veux vous sauver ! Rentrez dans le sérail, donnez-moi vingt mille piastres et je répons de tout.”

L'argent fut compté aussitôt. Osman-Bey demanda alors aux chrétiens de lui donner leurs armes. Ils hésitèrent.

(A continuer.)

### Les Ecoles du Nouveau-Brunswick.

Enfin, nous devons aborder cette grave question. Nous aurions voulu n'être pas dans la pénible obligation de le faire. Nous espérons que des hautes sphères ministérielles tomberaient quelques paroles qui, en calmant l'inquiétude et en désarmant la trop juste indignation, nous ne disons pas des catholiques, mais des âmes honnêtes, autoriseraient notre silence. Hélas ! les paroles que nous attendions ne sont pas venues. Celles qui nous sont arrivées ne désarment pas : elles indignent ; elles ne calment point : elles révoltent. Bref ! il faut parler. Parler, et tout dire : tout dire ce que nous pensons et croyons, comme nous le croyons et pensons.

Notre langage paraîtra sévère. Soit ! mais, en dépit de l'indignation qui l'aura dicté, il ne laissera pas d'être catholique, dans le sens sage et heureux de ce mot.

Il y a des principes qui sont le patrimoine de l'humanité et sur lesquels il devrait être défendu de porter la main, parce qu'ils sont les premiers fondements de l'ordre social. Celui qui se dresse en ce moment devant le gouvernement fédéral et devant tout le peuple de la Puissance, fort comme la justice, invincible comme le droit, est une de ces pierres angulaires dont l'absence entraîne nécessairement la chute de tout l'édifice.

En effet de quoi s'agit-il ? sinon de savoir si, en plein soleil de Parlementarisme, il peut être permis d'opprimer les consciences et de méconnaître les droits sacrés des Pères de famille.

C'est un principe du droit naturel que les enfants appartiennent à la famille avant que d'appartenir à l'Etat et que, par suite, les pères ont le droit de faire élever leurs fils et leurs filles par qui ils veulent, pourvu que cette éducation soit elle-même conforme à la loi naturelle et divine.

Le droit du père découle de son titre d'auteur, et comme les devoirs naissent des droits, les devoirs du père de famille sont de former, d'élever et d'établir la plénitude de la vie chez ses enfants ; or la vie de l'homme est à la fois physique, intellectuelle, morale et religieuse. Donc le droit du père est de développer physiquement, intellectuellement, moralement et religieusement les faibles créatures dont il est l'auteur.

Le père élève directement ses enfants, ou bien il le fait en communiquant quelque chose de son autorité à des maîtres dignes de sa confiance. Mais alors même qu'ils se sont déchargés sur d'autres du soin d'élever leur jeune famille, les parents ne laissent point de croire que, dans le vrai et dans le fond, ils ont fait eux-mêmes cette éducation ; c'est ce qu'exprime si bien le langage vulgaire par ces expressions : *Nous donnons à nos enfants une éducation populaire..... une éducation commerciale.....une éducation classique.....nous voulons leur donner une forte éducation religieuse.....etc.*

L'Etat peut et doit faciliter aux parents les moyens d'exercer leurs droits ; mais les gêner, les forcer, les contraindre, jamais ! “ L'autorité paternelle est une réalité légale, l'exercice de cette autorité doit être libre, entier, sans restriction, et la loi doit lui assurer la plénitude de son droit, ou bien elle se mentirait à elle-même. Le père a autorité sur l'enfant : donc il le protège, donc il le nourrit,

donc il le vêt, donc il l'élève, donc il l'instruit. C'est là son droit, mais aussi son obligation, mais aussi conséquemment sa liberté.” Il y a là un droit naturel et inviolable. Vouloir l'anéantir serait une sauvagerie.

Telle est pourtant la prétention de la législature du Nouveau-Brunswick, puisque, par l'unique loi qu'elle a passée dans ces derniers temps, les catholiques de cette province, s'ils ne peuvent payer deux fois l'éducation de leurs enfants, seront obligés soit à les confier à des institutions ne professant aucun principe religieux, soit à les priver du bienfait du développement de leurs facultés intellectuelles, morales et religieuses. Dire que ceux qui sont les victimes d'une telle loi, lorsqu'ils en appellent à la chambre fédérale s'entendent dire qu'ils ont contre eux la légalité ; que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et que, si toutefois ils ne s'accrochent point de l'oppression et de l'iniquité qui pèsent de tous leurs poids sur eux, ils ont comme dernière et suprême ressource, la faculté de créer de l'agitation, peut-être même de la mutinerie !

Quoi ! les catholiques du Nouveau-Brunswick ont la légalité contre eux, et le gouvernement fédéral ne peut rien contre l'inique loi dont ils sont les victimes !

La légalité ! Appeler *légalité*, la violation flagrante d'un droit naturel ! comme si le droit naturel n'était plus l'ensemble de certaines prescriptions nécessaires à la société, prescriptions antérieures et supérieures à toutes lois et conventions humaines, et que la raison de chacun, suffisamment éclairée et consultée dans le calme, comprend et admet comme des conditions primordiales indispensables à la conservation et au développement des sociétés !

La légalité en faveur d'une loi contre nature. Comme si la légalité était indépendante de la justice du droit, du bon sens, de tout ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus sacré !

La légalité d'une loi anti-naturelle, contre laquelle le gouvernement fédéral ne peut rien, absolument rien, attendu que le Parlement du Nouveau-Brunswick est maître chez lui ! Comme s'il y avait au monde un pouvoir assez puissant pour rompre avec les lois premières et essentielles des sociétés !

Certes, nous l'avouerons en toute sincérité, une telle légalité nous inquiète et nous alarme plus que nous ne saurions le dire. Car, enfin, le principe une fois consacré, où ne nous mènera-t-il pas ? Aujourd'hui c'est l'intérêt des passions haineuses de voler au père ses enfants ; qui donc nous dit que demain les passions brutales ne demanderont pas à s'emparer de nos épouses et de nos sœurs ? Si le mépris des droits du père est sanctionné par la légalité, pourquoi n'en serait-il pas ainsi des droits de l'époux ? Le mari aurait-il plus d'autorité sur sa femme, que le père sur son fils ? Les Bohémiens qui enlèvent les enfants, ne se gênent pas de voler les femmes. Ces deux crimes sont pour eux d'une parfaite égalité ; ils sentent que dans l'un et l'autre cas, c'est le même principe qui est en jeu et, en cela, ils ont raison. La loi des écoles du Nouveau-Brunswick ne vaut pas mieux que les gens de Bohême. Qu'on la décore de la sanction de la légalité et on verra le profit qu'elle en saura retirer pour le bien des passions dont elle est l'expression et pour malheur et la honte de ceux qui ne l'auront pas combattue avec toute la force que donnent la conscience publique ou tragée et le droit naturel méconnu.

Voilà—pour la légalité. Passons à l'agitation.

Les catholiques du Nouveau-Brunswick ont dû être heureux et fiers de se voir reconnaître, avec le droit de souffrir une oppression sauvage, celui de s'agiter en attendant qu'il plaise à leurs tyrans de leur rendre la liberté. Seulement une chose nous inquiète pour eux et pour leurs malheureux enfants. On sait quelle profonde influence l'éducation exerce sur les jeunes générations et combien un enseignement athée est propre à démoraliser, de toute façon, les pauvres créatures qui en sont l'objet. Or, en attendant le jour de la délivrance et pendant tout le temps qu'il leur faudra s'agiter ; se tourmenter pour la justice qu'on leur

refuse, les catholiques du Nouveau-Brunswick seront condamnés, s'ils ne veulent pas voir leurs enfants croupir dans la plus grossière ignorance, à leur faire donner une éducation impie ou hérétique ; par suite, la jeune génération présente sera ou hébétée ou irrégulière. Si elle est irrégulière, elle ne sera pas disposée à continuer la lutte commencée par ses pères ; si elle est hébétée, elle sera incapable de s'agiter avec fruit pour le succès de la grande cause de la liberté. Donc l'agitation que l'on conseille aux catholiques du Nouveau-Brunswick, comme remède efficace, comme spécifique unique contre leurs maux, est un non-sens, une absurdité, une cruelle dérision, etc., etc., etc.

Quand nous songeons que c'est au sein du Parlement fédéral qu'on a osé couvrir du voile de la légalité la loi des écoles du Nouveau-Brunswick, et que c'est de la même enceinte que sont partis à l'adresse des opprimés les conseils d'agitation dont nous parlons, nous sommes tentés de nous cacher le visage dans les deux mains et de dire, entre l'amertume que nous éprouvons et la honte qui nous accable, ces paroles mémorables :

“ Il est un temps où Dieu se retire des conseils des prétendus sages ; alors la sottise l'emporte et la perturbation sociale arrive. ”

Heureusement, des voix courageuses se sont élevées et ont protesté avec énergie contre l'iniquité et la tyrannie. La parole franche, forte et convaincue de M. M. Anglin, Costigan, Bellerose et de quelques autres honnêtes hommes, a des accents qui restent et qui, en restant, nous sauvent de de l'infamie de prendre place parmi les peuples parias et les nationalités flétries !

Que fera notre ministère fédéral ? Ira-t-il, en sanctionnant l'inique loi du Nouveau-Brunswick, appeler sur lui le mépris public, ou bien, comprenant qu'il n'existe aucune espèce de légalité pour ce qui est contraire à la loi naturelle, désavouera-t-il énergiquement une telle loi ? L'avenir le dira.

En attendant, avec toutes les âmes honnêtes de la Province nous espérons que nos politiques comprendront leur devoir ; avec tous les vrais conservateurs, nous attendons que celui qui est la tête de notre parti se souvienne qu'il n'a eu l'estime et la confiance de ses concitoyens que parce qu'il s'est toujours constitué le défenseur des intérêts canadiens et catholiques.

Nous espérons qu'il se rappellera que l'un de ses meilleurs titres à la considération de ses compatriotes, fut sa digne et ferme attitude, son énergique protestation dans la fameuse question des écoles mixtes, question alors grosse de difficultés et de dangers, et qui entraîna la chute du parti libéral en ce pays.

On nous dit, mais nous ne voulons pas le croire, que certaines personnalités attendent de la consécration du principe des écoles du Nouveau-Brunswick, l'autorisation de réaliser leur rêve doré de la sécularisation complète de notre éducation.

On voudrait, paraît-il, appliquer ici le système impie de quelques pays de l'Europe. Encore une fois, nous ne croyons pas à une telle prétention. Cependant, si elle existait réellement, il y aurait une raison de plus, pour tout canadien et pour tout catholique de s'opposer à ce que le gouvernement fédéral consacre le bill des écoles du Nouveau-Brunswick.

Quant aux électeurs, ils attendent du vote de leurs représentants dans une telle cause, les lumières sûres et propres

à les diriger aux élections prochaines. Dans le for secret des consciences patriotiques le mépris attend les parias ; la reconnaissance, les amis de la justice et du droit.

### Bibliographie.

“ *Traité d'Arithmétique Commerciale, de Mensuration et de Comptabilité* ” par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Nous offrons nos plus sincères remerciements pour l'envoi de cet excellent ouvrage.

Sous le rapport de la forme il est bien fait, et M. Darveau, typographe de Québec, a bien droit de s'enorgueillir de son travail.

Au point de vue pratique, ce volume est d'une utilité incontestable, et la marque indubitable de son mérite se fait voir dans l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique en cette Province.

Fort avantageusement connu depuis assez longtemps, on a sagement jugé qu'il rendrait d'immenses services en le traduisant en anglais afin d'en généraliser l'étude.

Ce qui frappe le lecteur en parcourant les différentes pages de ce livre, c'est surtout la clarté dans l'exposition, l'esprit d'analyse, la simplicité de méthode, tout autant de qualités qui, mises au service d'un esprit droit et éclairé, d'un jugement sain, ont pu coordonner en un seul volume de 450 pages, ces différents traités, dont l'exposition réclamait auparavant pour chacun d'eux en particulier, un espace aussi large que celui qui les contient tous aujourd'hui.

D'un prix modique, il est à la portée de toutes les bourses et répond ainsi aux besoins pressants des écoles chrétiennes de ce pays.

Nous avons déjà pu apprécier les bienfaits sans nombre que les disciples de St. François de Salles ont rendu à l'éducation ; car de quelque côté que l'on jette ses regards, on aperçoit leurs élèves occupant les plus hautes places dans la finance, le commerce et la comptabilité.

Cet ouvrage est pour nous une nouvelle preuve de l'intérêt toujours croissant que ces bons frères portent à l'avenir de notre jeunesse.

On ne se doute guère en certains hauts lieux, de l'influence morale et intellectuelle que ces apôtres de la Doctrine Chrétienne, ont exercée de tout temps sur le cœur et l'esprit de notre population.

Toutefois ce que l'on semble ignorer davantage et qui est un fait patent, clairvoyant pour l'observateur, c'est que sous ces robes de bure que l'on coudoie dans les grandes rues de notre cité, il y a des talents hors ligne, des génies même, que le voile de la modestie chrétienne recouvre, et qui grâce aux salutaires enseignements de la solitude et de prière, répandent dans le cœur des enfants, une semence de vertus, de connaissances utiles et précieuses, devant produire plus tard des fruits abondants.

Ce sont les humbles de l'Évangile, qui font le bien en passant, et un pays qui les possède, trouve dans leur société plus d'aliments pour le bien, le beau et le vrai, qu'il ne saurait en espérer des plus belles théories de nos moralistes modernes.

Ce témoignage nous le devons à l'irrésistible pression de

la vérité, qui doit trouver son expansion naturelle dans le cœur de tout catholique et de tout canadien.

Le vrai mérite est rare de nos jours. Aussi devons-nous saluer avec joie et respect.

La circonstance nous a paru favorable, pour le proclamer ici publiquement, d'autant plus que le sentiment de la reconnaissance nous imposait depuis longtemps ce devoir.

### Une agreable Scirée.

Dimanche dernier, le 12 du courant, plus de 300 personnes s'étaient données rendez-vous dans la vaste salle du marché St. Jean-Baptiste.

Deux motifs avaient conduit la foule en cet endroit. Le premier prenant sa source dans cette charité catholique, cette passion innée que l'on trouve chez notre peuple pour la propagation d'une œuvre religieuse.

En effet, il s'agissait de contribuer dans la mesure de ses ressources à l'édification d'une nouvelle église catholique, afin de répondre aux besoins spirituels des fidèles du village St. Jean-Baptiste.

Le second motif trouvait une explication bien naturelle dans le caractère même de notre population qui aime toujours à oublier ses soucis et ses peines dans l'expansion d'un rire franc et honnête.

Bref une représentation théâtrale devait avoir lieu.

Le directeur de la troupe d'acteurs, M. Ernest Doin, valait par son nom seul la meilleure des réclames.

En outre le programme promettait une série de comédies à faire rire les plus graves, à guérir les plus dyspeptiques.

Avant le commencement de la représentation la bande des musiciens du village, avait fait retentir les alentours de ses plus joyeuses fanfares, et ce déploiement d'apparat n'avait pas peu contribué à attirer dans la salle, quantité de curieux qui n'auraient eu garde de laisser passer une si belle occasion.

A 3½ on tirait le rideau, et la soirée débutait par la pièce comique intitulée "le Conscrit" ou le retour de Crimée. Le rôle principal, celui de *Criquet*, pauvre conscrit campagnard ayant tiré au sort le mauvais No. 1—fut rempli par M. Ernest Doin.

Jamais la bêtise humaine sous l'enveloppe de chair et d'os ne fut mieux personnifiée, que dans la personne de ce *Criquet* de circonstance.

Sa naïveté, sa poltronnerie, ses reminiscences amoureuses furent dites avec un naturel, un laisser-aller inimitables.

On aurait dit que l'acteur n'avait jamais été autre chose que le *Criquet* de la pièce, et que *Criquet* il devait rester. M. E. Doin n'est pas un acteur de fraîche date et qui ait besoin de mendier la renommée.

Son nom est tout un programme, et, l'on peut dire que la création de certains rôles lui appartient en propre et fait partie de sa garde-robe théâtrale.

Le public a ri jusqu'aux larmes, et certes il y avait de quoi. Je ne serais pas étonné que quelqu'un eût fait connaissance avec la colique, car nous en avons vu dont le corps exécutait des doubles-croches à faire pâlir les affligés de la danse de St. Vite. M. Doin fut généralement bien secondé dans ses efforts.

Robert, type du véritable troupière français, fut bien rendu, Julien rôle de jeune premier, et le personnage le plus

sentimental de la pièce, trouva un excellent interprète dans celui qui le personnifiait.

Le Père Lafuté, l'incarnation de l'avarice campagnarde, supputant sur ses doigts crochus, l'intérêt de l'intérêt de ses prêts, fit un très bon effet comme caractère.

Le sergent recruteur avait un chic tout à fait martial, et sa désinvolture annonçait qu'il cultivait tout autant la divine bouteille qu'il sacrifiait sur les autels du Dieu Mars.

En somme la pièce fut un succès.

Les chansons qui entrémêlèrent cette comédie auraient pu être rendues avec plus de chaleur, d'entrain et de ton, mais il serait injuste d'exiger chez des amateurs la science consommée de l'acteur, jointe à celle du musicien, ou du chanteur.

Le *divorce du tailleur*, est une désopilante pocharde, qui ne donna pas même le temps de respirer à l'auditoire semblant demander grâce, mais il était dit que le père Doin serait inexorable.

Pour couronner le tout, vint l'inexpressible comédie "Le désespoir de Jocrisse."

Jocrisse, le serviteur effronté, menteur, voleur, maladroit, tout chose enfin, semblait s'être incarné dans la peau de papa Doin.

Impossible de décrire les transformations subites, étranges, de ce masque mobile, de cette figure à tabatière, dont les nerfs comme autant de ressorts à boudins faisaient mouvoir la machine ambulante.

Nous connaissions depuis de longues années ce vieil acteur qui a un peu parcouru toutes nos scènes, nous l'avions déjà vu à l'œuvre, applaudissant à ses prouesses, mais parole d'honneur, nous ne le croyions pas capable à son âge d'en faire autant.

Le programme avait annoncé une agréable soirée on avait tenu à la promesse, chose assez rare. L'orchestre sous la conduite de M. Baribault avait été excellent dans l'accompagnement et les entr'actes, et grâce aux sages dispositions de M. Jos. Gratton, l'un des principaux et des plus distingués citoyens de la localité, l'ordre le plus parfait n'avait cessé de régner. Aussi lorsque le rideau tomba pour la dernière fois le public s'en retourna le cœur satisfait d'avoir pu à l'aide d'un amusement honnête, contribuer à la réalisation d'une grande œuvre.

Il semble que les plaisirs ont un charme tout à fait particulier, lorsqu'ils ont pour but la consolidation d'une idée pieuse et chrétienne.

### REVELATIONS IMPORTANTES.

L'*Univers* a rapporté, il y a quelques jours, des détails intéressants sur certaines révélations d'une humble femme qui habite le pays napolitain, appelé Oria. Malgré le soin qu'elle a pris de demeurer cachée, cette femme s'est vue peu à peu mise en lumière. Des prélats, des prêtres, des laïques pieux se pressent autour de son lit de douleur et l'interrogent. Quand l'obéissance lui en fait un devoir, elle répond, et ses paroles révèlent toujours une vaste et sublime conception.

Sans donner une importance considérable à des vues que l'Eglise n'a pas approuvées, je me permettrai cependant de citer, à titre de simple renseignement, d'autres détails plus précis et plus circonstanciés sur les événements dont, au dire de Palma, nous ne tarderons pas à être les témoins.

Et d'aberd Palma a vu dans le ciel une grande croix d'où

sortaient huit rayons. Quatre de ces rayons étaient de miséricorde, quatre de justice. Les rayons de miséricorde éclairaient l'Orient et l'Occident, c'est-à-dire la Turquie d'un côté, de l'autre l'Amérique, au centre, l'Angleterre et les pays polonais et russes. Les rayons de justice frappaient la France, l'Allemagne, l'Espagne, et l'Italie.

Puis elle a dit qu'au mois de juillet prochain (il y a une date) l'Espagne, la France et l'Italie entreraient dans une phase de bouleversements horribles. Les royaumes d'emprunt des deux péninsules ibérique et italienne seront renversés. Sous le prétexte de relever ces monarchies, surtout celle de Victor Emmanuel, qui a un traité avec Guillaume, et de rétablir l'ordre social que la politique de Bismark a si profondément troublé, les armées allemandes envahiront de nouveau la France et Paris sera châtié une seconde fois et pris. Des luttes sanglantes épouvanteront le monde; la Russie s'unira à nous ainsi que l'Amérique, l'Angleterre et plus tard l'Autriche.

Les champs de bataille de l'Italie se couvriront de morts allemands, russes, français et italiens. Après des alternatives redoutables, les Prussiens seront vaincus, écrasés partout, et peu d'entre eux retourneront dans leurs foyers. Henri de France acclamé par le peuple régnera, et Pie IX rentrera à Rome pour y jouir des premiers jours du triomphe de l'Eglise.

Je le répète, c'est à titre de renseignement que je vous communique ces choses. L'Eglise se tait. Attendons.

### Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La gazette ecclésiastique luthérienne de Berlin écrit à propos de la séparation de l'Eglise et de l'Etat que Mr. de Bismark introduit en Allemagne:

"L'Eglise romaine est un organisme qui se tient debout sur ses pieds, tandis que notre Eglise (l'Eglise Protestante) est une esclave aux gages de l'Etat: Si l'Etat la met à la porte, où ira-t-elle? L'Eglise Catholique saura se tirer d'embaras, et toutes les vexations qu'elle aura à souffrir, ne contribueront qu'à resserrer les liens qui unissent ses membres. Loin de s'affaiblir, la puissance du Pape s'est fortifiée, parce que Rome se retrempe dans ses propres pertes et voit toujours les forces morales dont elle dispose, s'étendre d'avantage, à mesure que ses pertes sont plus sensibles."

### Le Sport.

#### AQUATIQUE.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que l'on est à essayer d'organiser dans notre ville un club de bateau canadien-français. Des listes ont été envoyées à un grand nombre de personnes bien connues par leur zèle et l'intérêt qu'elles portent à ce genre d'amusement avec demande de vouloir bien signer.

Lorsque ces listes seront suffisamment couvertes de noms, il y aura une grande assemblée où l'on discutera les moyens à prendre pour conduire l'organisation à bonne fin, élire les officiers, établir une constitution et des règlements, régler le montant de la souscription et aviser à d'autres matières de moindre importance.

Si le club vient à s'établir, ce dont nous espérons, avec la force physique et les bons muscles qui distinguent nos compatriotes, il est hors de doute qu'ils ne tarderont pas à remporter tous les prix aux régattes qui auront lieu à La Chine, Longueuil et autres lieux.

Inutile d'ajouter que nos plus cordiales sympathies sont acquises aux organisateurs de ce club, et que si notre journal peut leur être de quelque utilité, nous serons bien aise de leur rendre ce service, car cette entreprise devient nationale, et pour cette fin, doit avoir les adhésions de tous ceux de nos compatriotes qui par leurs bourses et leur influence peuvent le plus favoriser cette organisation.

Nous espérons qu'avant peu, il nous sera donné de pouvoir dire à nos lecteurs que le Club existe, qu'il fonctionne bien, que tous les membres sont d'accord et s'entendent parfaitement. En attendant, succès et prospérité.

M. C. B. Chadwick, ex-gérant de la salle de billard de cette ville, est à monter sur un haut pied deux salles de billard, dont une au St. Lawrence Hall et l'autre au St. James Hotel, les deux devant être sous sa direction immédiate.

Chacune des salles contiendra cinq tables de Phelan et Collender.

La course à pied entre Adsetts et Coates, 300 verges, pour \$500 de chaque côté, qui devait avoir lieu au Parc Suffolk, Philadelphie, le 6 Mai, a été remise au 13. La course a dû avoir lieu entre trois et cinq heures de l'après-midi, le signal du départ devait être donné par le pistolet.

Adsetts est le même qui, sous le nom de "Isaacson" était à Montréal l'automne dernier et prenait part à la réunion athlétique du Club de Crosse "Montreal."

Quelque temps après il était engagé avec Keraronwa dans une course d'un quart de mille, laquelle distance dut être parcourue jusqu'à quatre fois avant d'en venir à une décision finale.

### Variétés.

—Alphonse Karr raille fort spirituellement dans ses *Guêpes*, la manie dont nos assemblées délibérantes ne peuvent entièrement se défaire, et qui consiste à perdre souvent un temps précieux à débattre des questions des détails et même des mots, quand d'autres soins les réclament.

Je me rappelle qu'une des dernières séances de la Chambre des pairs la guerre était déclarée et commencée—fut employée toute entière à décider si quelque chose qu'on voulait demander au ministère, à propos de cette guerre, devait s'appeler une question ou une interpellation.

Il se rencontre cependant un autre exemple, il faut, pour le trouver, remonter au règne du grand Sha-ba-baame qui régnait aux Variétés vers 1820.—Une grave discussion s'éleva entre Marecot, chef des esclaves, et les *impressari* Thisranatte et Lagingeole, pour savoir quel était le véritable nom qu'on devait donner à un coup donné, au moyen de deux doigts,—généralement le pouce et l'index,—qui, d'abord rapprochés, se séparent violemment, l'index chassé par le pouce comme la pierre par la fronde et tombant sur le nez de la personne qu'on veut à la fois frapper et insulter.

Tristapatte veut que ce soit une *chiquenaude*. Lagingeole s'obstine à l'appeler *croquignolle*. Ils vont en venir aux mains, lorsque paraît Marecot, chef des esclaves:—ils le prennent pour arbitre.

—Comment appelez-vous cela, dit Lagingeole? en lui appliquant la chose sur le nez, *Croquignolle*, n'est-ce pas?

—Non, dit Tristapatte. Je réclame toute votre attention. Tenez!—et il imite Lagingeole, à l'endroit du nez de Marecot!—C'est sans contredit une *chiquenaude*, hein?

—Non, dit Marecot, le chef des esclaves, après avoir comparé et réfléchi, c'est une *pichenotte*.

—Monseigneur l'Evêque de Versailles a écrit à un représentant une lettre publiée par les journaux, où l'éminent prélat exhale les douleurs de son âme sur la regrettable manière dont ont été ajournées les pétitions à l'Assemblée en faveur des droits du Pape. Monseigneur Mabille représente l'abandon général de cette cause et y voit un signe épouvantable pour l'avenir. "L'Eglise, dit-il, est toujours prête pour les épreuves et pour le combat. La victoire finale lui est assurée. Mais que les peuples tremblent dans la voie où leurs chefs les ont engagés."

—L'Alsace et la Lorraine subissent amèrement la domination étrangère jusqu'au jour où il plaira à la Providence de les rendre à la mère-patrie. Seuls, des pasteurs protestants n'ont pas rougi d'écrire des vers allemands pour célébrer la conquête prussienne. Un recueil de ces poésies détestables a paru à Berlin.

—Une pétition a été produite au Conseil municipal de Paris, demandant une chapelle à l'usage des vieux catholiques. Aimons à croire que l'édilité parisienne saura comprendre que le mot de vieux catholique n'est pas plus "français" qu'il n'est "catholique", car on est catholique, ou on ne l'est pas, il n'y a pas de milieu.

—L'internationale est conduite par l'enfer et elle en a l'esprit. N'a-t-elle pas conçu le projet d'incendier les grandes maisons religieuses comme celles de Mortagne et d'Aiguebelle. Cette vérité ressort du fait suivant : Il y a peu de temps un jeune homme se présente comme postulant dans ce dernier monastère. Il y fut reçu paternellement, alors qu'il avait accepté la mission de brûler ce bel établissement de trappistes. Les exercices pieux des religieux, leurs vertus, la sollicitude dont il était entouré l'ayant touché et porté au repentir, il alla se jeter au pied du Père abbé, et lui avoua l'affreuse mission qu'il avait reçue de l'Internationale, mission donnée à d'autres conjurés pour d'autres monastères.

Tout un vaste plan de destruction a été conçu par les sbires de Satan. Ce jeune homme est parti pour l'étranger et se soustrait ainsi aux vengeances des conjurés. A Aiguebelle on veille nuit et jour, et l'on s'en félicite. Les mêmes précautions sont prises dans beaucoup d'autres monastères. Quand donc les gens de bien ouvriront-ils les yeux ?

—Voici un joli trait de mœurs que nous trouvons dans une lettre de New-York.

"L'Evening Telegram, dit le correspondant, annonçait jeudi soir à 5 heures, qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre un citoyen riche et bien connu, dont le nom ne serait donné qu'après son arrestation. Vous n'auriez pu avoir une place sur aucun des trains qui partaient de la ville pendant les trois jours suivants, en conséquence de cette nouvelle. Tout homme riche et bien connu, croyant que c'était lui qu'on recherchait, avait pris son portemonnaie et fuyait le danger. J'ai compté jusqu'à vingt-six présidents de banque qui se rendaient à Connecticut, deux heures après la publication du Telegram.

## DÉCÈS.

En cette ville, le 14 courant à l'âge de 19 ans, Marie-Louise St. Denis, fille de feu Octave St. Denis.  
Son service a eut lieu ce matin à 8 heures.

# Hotel Richelieu

45.—RUE ST. VINCENT,—45

ISIDORE B. DUROCHER, PROPRIETAIRE.

L'Hôtel Richelieu si bien connu par tout le pays sera désormais tenu par M. Durocher, administrateur de l'hôtel sous M. Aimé Beiveau et maintenant son successeur.

Vingt chambres nouvelles ont été ajoutées à l'établissement qui a reçu un ameublement neuf aussi splendide que complet.

M. Isaac Durocher, frère du propriétaire et connu depuis longtemps à Montréal dans la spécialité de la restauration, sera une garantie du choix des meilleurs Vins, Liqueurs Fines, &c.

Les Dames auront l'avantage d'être aux soins de Madame Durocher, mère du Propriétaire, qui veillera au service de ce département.

L'Hôtel Richelieu continuera à être l'un des premiers Hôtels de la Cité, remarquable par sa tranquillité, sa respectabilité, la promptitude du service, la politesse des employés, la bonne tenue de la maison, sa propreté, sa table, sa cuisine et ses vins.

Le public voyageur y gagnera à patroniser cet établissement.

Montréal, 2 mai.

df-34.

## DEMANDE

Une dame respectable désirerait trouver une situation comme ménagère dans une famille respectable. Les meilleures recommandations peuvent être fournies.

S'adresser au No., 73 rue St. Urbain.

## ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Francis N. Law, Commerçants, de la Cité de Montréal, tant individuellement que comme associé de William Simpson, commerçant du même lieu, y faisant ensemble affaires sous les noms et raison de "Law et Simpson."

Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice, à Montréal, dans la chambre désigné pour les affaires en banqueroute, Mercredi le 15ème jour de Mai 1872 à 11 heures a. m. afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic Provisoire.

Montréal, 26 Avril 1872.

bf.—33

## ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George H. Heushaw, Marchand de la cité de Montréal, ci-devant en société avec John Nelson, Jr., faisant affaire sous le nom de John Nelson, Jr., et Cie., de Montréal,

Failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à la Salle des Faillites, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, Lundi, 27ème jour de Mai 1872 à 11 heures du matin, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic Provisoire.

Montréal, 9 Mai 1872.

bf-35.

## ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Morin, ferblantier de la Cité de Montréal, individuellement et comme ayant été en société avec Norbert Legros, ferblantier du même lieu, et faisant affaire ensemble sous les nom et raison de Morin et Legros, également comme ayant fait affaire sous le nom de Joseph Morin et Cie., en société avec Meroduc Laporte, plâtrier, de la Cité de Montréal.

Failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice dans la Salle des Faillites, à Montréal, Jeudi, le vingt-troisième jour de Mai 1872, à 10 heures du matin, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic Provisoire.

Montréal, 9 Mai 1872.

bf-35

LE CHEMIN DE FER

# LE GRAND TRONC DU CANADA

1871 - ARRANGEMENTS D'HIVER - 1872

NOUVEAUX CHARS

POUR

## TOUS LES TRAINS EXPRESS

Les trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.  
Expres de nuit do do .... 8.08 P. M.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les situations intermédiaires..... 7.00 A. M.  
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.  
Express pour New-York et Boston via Vermont Central..... 3.30 P. M.  
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec le Chemin de Fer des Cantons du Sud-Est et avec les Steamers du Lac Champlain ..... 3.00 P. M.  
Train de la Malle pour Island Pond et les stations intermédiaires.... 2.00 P. M.  
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement à..... 10.30. P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures données.

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland pour Halifax, N. E, tous les samedis après-midi, à 4.00 heures. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundi et Jeudi à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations sur l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au bureau No. 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES

Directeur-Gérant

Montréal, 8 Nov. 1871.-53

C. — C. — C.

CELEBRE

## Cordial Carminatif

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dyssenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX : 25 CENTS LA BOUTEILLE.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS &amp; BOLTON

Salle d'Apothicairerie, Montreal.

HUILE

DE

## FOIE DE MORUE

### L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX



Prix 50c et

\$1 la bouteille.

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue.

Son gout est doux et elle a la consistance de la crème.

Elle n'a ni l'odeur, ni le gout de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seule ment p

DEVINS &amp; BOLTON,

Salle d'Apothicairerie, Montreal.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

## Alcoolature d'Arnica

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

Prix : 80 cts. le flocon.

Agents pour le Canada :

DEVINS &amp; BOLTON,

Salle d'Apothicairerie, Montréal.

LES CELEBRES

## PASTILLES A VERS

DE

DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

Prix : 25 cents a boîte.

DEVINS &amp; BOLTON,

Pharmacien en Gros,

SALLE D'APOTHIKAIRERIE

MONTREAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRON-  
NERIES.

H. BELIVEAU

ARTISTE DE

## FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

Enseigne de l'Egouine  
et du Cadenas193 ET 195, RUE SAINT-PAUL  
MONTREAL

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.

Aussi : Poêles doubles à 1 ou 2 fourneaux, Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois, de Fantaisie et autres.

C. A. PARENT,

NOTAIRE,

No. 43, RUE SAINT-VINCENT,

RESIDENCE :

376, RUE ST-JOSEPH

Montréal, 28 Septembre 1871.

## "Le Franc-Parleur"

Publié tous les Jedis, à Montréal Canada,

A SES

## ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

No. 9 RUE STE. THERÈSE,

ANCIEN ETABLISSEMENT DU "PAYS

ABONNEMENT :

Canada, \$2.00 par année, payable semi-annuellement.

États-Unis, \$2.50 par année, payable d'avance.  
Par numéro, 5 Centins.

l'abonnement sera de six mois ou d'un an. Envoi par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

8 centins la ligne, 1ère insertion  
2 " " 2ème "

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non-affranchies seront invariablement refusées.

Les journaux qui seront échangées ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal, devront être adressés au FRANC-PARLEUR, No. 9, rue Ste. Thérèse, Montréal.

Le FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 624 pages, grand in-quarto.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratis du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

A l'atelier du FRANC-PARLEUR, on se charge de toutes espèces d'ouvrages d'Imprimerie dans les derniers goûts, (cet atelier étant monté avec un matériel tout neuf, à des prix tenant toute compétition.